



PAILLETES ANTI-NEIGE

ANTI-NEIGE ET VERGLAS

PROPRIETES

Selon l'Arrêté Inter-Préfectoral du 27 octobre 1937, les riverains des voies publiques sont tenus de dégager

leur trottoir dans les plus brefs délais, après le début de la chute de neige ou après formation de verglas.

SPE 14 est un produit très efficace qui permet de dissoudre la neige et la glace. Il est efficace jusqu'à - 30°C

et reste d'une grande persistance (de 1 à 4 jours selon la rigueur du temps) en formant une saumure qui adhère aux lieux traités.

UTILISATIONS

Terrains de sport, terrains de camping, courts de tennis, terre battue, allées de jardins et de parcs, cours.

Pierre naturelle, grès des Vosges, granite, bitume.

MODE D'EMPLOI

Pour éviter de gaspiller le produit, dégager le plus possible le lieu à traiter. Répandre ensuite les paillettes de SPE 14,

avec un récipient, en les répartissant le mieux possible.

Laisser agir : les paillettes dissolvent les cristaux de neige et de verglas. Il suffit ensuite de balayer le sol.

Dose à utiliser pour 10 m² de surface :

.....Verglas 200 g

.....Glace 800 g

.....Neige 400 g

.....Neige tassée 800 g

ETIQUETTAGE

Non soumis à réglementation.

Ces renseignements sont donnés à titre indicatif et ne saurait engager la responsabilité du fabricant.